



Rapport du Conseil communal

relatif au classement de plusieurs motions et postulats

du 10 septembre 2025

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous propose le classement de plusieurs motions et postulats soit parce que les demandes d'études sollicitées ou les projets ont été réalisés mais n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour eux-mêmes, le présent rapport est l'occasion de renseigner votre Autorité, soit parce qu'étant donné l'évolution du contexte, certains de ces objets sont devenus obsolètes.

Pour rappel, l'article 63 du Règlement général indique :

⁷La motion acceptée, le Conseil communal dépose un rapport dans le délai d'un an. Si ce délai ne peut être tenu, le Conseil communal renseigne le Conseil général sur le motif du retard et l'état d'avancement de l'étude dans le rapport de gestion.

⁸Après avoir accepté le rapport du Conseil communal en réponse à une motion, le Conseil général classe celle-ci. Sur proposition du Conseil communal, un tel classement peut également intervenir en l'absence de tout rapport, lorsque l'objet de la motion a été dans les faits concrétisé. En cas d'opposition du, de la ou des motionnaires au classement d'une motion, un vote a lieu.

Les dispositions relatives aux motions sont applicables par analogie aux postulats (art. 67 al. 3 RG).

Le classement d'une motion ou d'un postulat fait, en principe, l'objet d'un rapport. L'alinéa 8 de l'article 63 précise qu'une motion peut être classée en l'absence de tout rapport, *lorsque l'objet de la motion a été dans les faits concrétisé*.

Le Conseil communal a décidé de renoncer à l'application de l'alinéa 8 de l'article 63 privilégiant ce rapport de classement d'ensemble qui favorise la transparence vis-à-vis du Conseil général et permet de garder une trace écrite de l'acte avalisant le classement des motions et postulats concernés.

Les objets que le Conseil communal vous propose de classer vous sont présentés sous forme de liste dans l'ordre chronologique de la date d'acceptation des motions suivi des postulats avec un bref explicatif de la raison pour laquelle un classement est sollicité. Les textes intégraux de ces objets figurent dans l'annexe 1. L'annexe 2 présente la liste des motions et postulats restants (sans tenir compte des objets acceptés en 2025) avec un bref point de situation. Pour rappel, cette liste est mise à jour chaque année et publiée dans le cadre du rapport de gestion.

Liste des motions à classer

Motion : Pour un concept de développement touristique-culturel original (23 février 2005)

P. Herrmann

Au niveau de la mise en valeur touristique et culturelle de notre patrimoine bâti, le Conseil communal se concentre sur la valorisation de l'existant comme la Villa Fallet, l'Atelier oublié, l'appartement Spillmann (Doubs 32), l'Appartement Sandoz (Promenade 10), l'Ancien Manège, l'Ancien Crématoire, l'Espace de l'urbanisme horloger ou encore les Anciens Abattoirs ou encore la Maison blanche. À terme, il serait souhaitable de pouvoir intégrer la Villa Turque et la Villa Gallet dans la liste des biens culturels accessibles au public. Des projets culturels et de valorisation patrimoniale se développent progressivement autour des différents lieux de notre patrimoine. De plus, après examen de la motion, le Conseil communal arrive à la conclusion que la construction de villas qui ne sont pas destinées à une activité publique ne fait pas partie des missions d'une collectivité publique. Vu ce qui précède, le Conseil communal estime ainsi avoir répondu de manière médiate à la motion et propose son classement.

Motion : HarmoS : quelles conséquences pour l'école chaux-de-fonnière en matière d'infrastructures ? (2 juin 2009)

C. Pipoz

La motion Pipoz date de 2009 et les questionnements qu'elle met en lumière portent essentiellement sur la mise en œuvre du concordat HarmoS. Dès 2010, l'Ecole obligatoire de La Chaux-de-Fonds (EOCF) a étudié ses besoins en infrastructures scolaires en lien avec les réformes. Plusieurs rapports élaborés avec des architectes ont été remis au Conseil communal pour analyser les besoins et les possibilités d'agrandissement des collèges.

Plusieurs facteurs ont créé de nouveaux besoins en salles de cours: généralisation de la scolarisation dès la 1^e année, réduction des effectifs par classe suite à l'arrêté du 17 octobre 2012 concernant l'organisation des classes, mise en place de groupes à niveaux au cycle 3 nécessitant plus de salles et réorganisation des cycles selon le concordat HarmoS. Les propositions d'agrandissement ont été limitées par les finances de la Ville et la prise en compte de la baisse confirmée des effectifs scolaires sur plusieurs années. Pour répondre aux besoins en locaux scolaires à moindre coût, plusieurs solutions ont été mises en place :

- Rendre polyvalentes les salles du cycle 3 et réaffecter des salles spécialisées en classes ordinaires;
- Déplacer certains élèves entre les secteurs pour équilibrer les effectifs ;
- Créer des salles mixtes dans les centres de documentation ;
- Transformer des logements de concierges en salles de classe;
- Ouvrir un collège à Cap-Martin.

Au cours des dernières années, en fonction de baisses démographiques prolongées, des classes en appartement ont été fermées de même celles situées à Esplanade et dans les environs de la Ville. Des économies supplémentaires ont ainsi pu être réalisées.

Cependant, la population augmentant à nouveau depuis deux ans, une pression se fait sentir dans les collèges du secteur Sud et Ouest, des projets de construction de logements dans certains quartiers pouvant modifier les besoins. Par ailleurs, les besoins du cycle 3, notamment en informatique, demandent également des adaptations des locaux. Une nouvelle stratégie basée sur des données actuelles est nécessaire.

La motion Pipoz trouvant sa raison d'être dans la mise en place du concordat HarmoS, elle ne répond donc plus aux interrogations d'aujourd'hui.

Motion : L'heure en ville (2 février 2010)

M. Gagnebin, K. Babey, M.-F. de Reynier Porta, D. Musy et P. Buhler

Depuis le dépôt de la motion, un effort supplémentaire a été réalisé sur l'entretien et la synchronisation des horloges existantes. Les horloges de clocher sont régulièrement contrôlées et entretenues. Par ailleurs, deux nouvelles réalisations en lien avec le temps ont trouvé place sur le domaine public. Depuis 2018, l'œuvre "Entre chien et loup" illumine le Pont du Manège de sa ligne colorée déclinant le temps en couleurs différentes au fil de la journée. Sur la place de la gare, une nouvelle horloge, offerte par l'entreprise Tissot et conçue par un designer alors étudiant à l'École d'art, met l'heure au cœur de la ville, au sortir de la gare. De plus, les discussions et bonnes relations avec les CFF ont permis, au printemps 2025, de remplacer l'horloge numérique tombée en panne par une horloge "Mondaine" à l'intérieur du hall de la gare.

Finalement, après un examen concret de la motion, le Conseil communal arrive à la conclusion que créer un "chemin des horloges originales" par un concours n'est pas réalisable. En effet, la création d'une horloge urbaine nécessite son intégration, soit dans un bâtiment, soit dans l'espace public. Or, une telle coordination entre des lieux et des éléments artistiques et techniques à l'échelle d'un parcours dans une ville est trop complexe pour assurer un résultat à la hauteur de notre urbanisme, reconnu mondialement. Cela risque de trop vite demander de lourds entretiens, maintenances et mises à jour. Le Conseil communal estime ainsi avoir répondu à la motion et propose son classement.

Motion : une manière festive de faire connaissance (4 février 2013)

K. Babey

Depuis la réouverture de la Salle de musique en 2015, le TPR mène de nombreuses initiatives pour élargir et diversifier ses publics. Les grands axes de médiation et de recherche de publics, présentés à la Commission de la culture en 2022, se traduisent aujourd'hui dans une programmation mêlant partenariats culturels, collaborations associatives et événements participatifs. L'objectif est double : dynamiser l'offre artistique et renforcer la cohésion sociale dans notre ville et notre canton.

Parmi les rendez-vous désormais réguliers figurent le Printemps culturel, le concert annuel d'orgue (tout public), la Fête du Théâtre (portes ouvertes et représentations « au chapeau »), les rencontres « Mises en Bouche » avec les artistes, ainsi que les brunchs ou la torrée du TPR.

Chaque saison, un bouquet de spectacles consacré à la diversité complète la programmation. Le TPR collabore également avec de nombreux partenaires : les Murs du Son, l'ADN (Association Danse Neuchâtel), le festival Mille Fois le Temps, le Musée des beaux-arts, l'ABC et la Société de musique. Enfin, l'accueil du Concert des Écoliers produit par l'Ensemble Symphonique Neuchâtel en 2024 ou le Gala des 20 ans des *Petits Chanteurs à la Gueule de Bois* ont permis de rassembler des publics particulièrement variés, illustrant la volonté du TPR de toucher toutes les générations et milieux.

Motion : Création d'une artothèque (3 juin 2013)

T. Huguenin-Elie

Le projet initial d'artothèque a évolué en une photothèque, notamment en raison des possibilités de mise en œuvre et suite à la donation du matériel photographique de l'Institut suisse pour la conservation de la photographie, en 2020. Ces appareils professionnels sont utilisés par le secteur technique et reprographie (STR), installé depuis 2023 dans les combles rénovés de la Bibliothèque. Le STR a ainsi reproduit des documents d'archives pour la photothèque : des photographies principalement, mais aussi des cartes postales et des affiches.

La photothèque a été inaugurée le 30 octobre 2024 et rencontre depuis lors un beau succès. 65 photographies encadrées sont empruntables, dans divers formats, au sein de l'espace musique de la Bibliothèque. Une sélection diversifiée, entre reflet des collections patrimoniales et mise en valeur d'œuvres contemporaines, permet aux usagers et usagères de découvrir la photographie et de l'exposer dans leurs salons. Ce projet a été réalisé par l'ensemble de la Bibliothèque (lecture publique, reliure, secteurs patrimoniaux, STR), en collaboration avec son Association de soutien.

Motion : Propreté de la ville (25 novembre 2014)

PS par M. Gagnebin, K. Babey, C. Clerc et O. Can

Le Service des espaces publics œuvre depuis plusieurs années à renforcer la sensibilisation autour des enjeux liés à la propreté des espaces publics. Pour rappel, une campagne globale sur les déchets avait été réalisée en 2014 en collaboration avec l'École d'arts appliqués. En 2024 et 2025, le service a mené une campagne relative au littering. Une nouvelle action ciblée sur la gestion des déchets est en cours d'élaboration en collaboration avec la Fondation Les Perce-Neige.

En parallèle, le service se réorganise pour améliorer la propreté de la zone urbaine :

- Le personnel du secteur nettoyage débute ses activités dès 6h00 afin de garantir la propreté des axes principaux avant l'affluence ;
- Les lundis et lendemains de jours fériés, les équipes commencent à 5h00, pour faire face à l'accumulation exceptionnelle de déchets ;
- Les postes de cantonniers à pied, au nombre de 4, ont été réintroduits dans le centre-ville. Cette présence de proximité permet non seulement une meilleure réactivité mais favorise aussi les échanges directs avec la population ;
- Les missions des cantonniers ont été réorganisées afin de porter une attention accrue aux écopoints, qui concentrent régulièrement des dépôts sauvages ;
- Des opérations ciblées de surveillance ont été menées ponctuellement, notamment avec l'appui d'agents de sécurité affectés à la surveillance des écopoints ;
- En 2024, des poubelles de tri sélectif (papier, verre, PET et ordures ménagères) ont été installées au centre-ville afin de favoriser une gestion plus responsable des déchets.

À ce jour, 642 poubelles publiques sont disposées sur l'ensemble du territoire communal. Notre communication sera également améliorée, notre ville étant l'une des seules en Suisse à proposer un ramassage porte à porte des encombrants, sans frais et tous les jours ouvrables de l'année. Malgré ce service, de trop nombreux encombrants sont encore délaissés, est-ce par méconnaissance des services proposés à la population ?

Au-delà de la sensibilisation, une équipe de deux personnes est en charge des incivilités. Elle sillonne quotidiennement les rues afin de veiller à la propreté des espaces publics et se charge de documenter et dénoncer les comportements inadéquats au Ministère public. Il convient de préciser que les montants des amendes ne sont pas de notre compétence : ils sont fixés par le Ministère public et nous n'avons pas de marge de manœuvre pour les adapter ou les alourdir.

L'ensemble de ces mesures permet d'avoir une ville plus propre, plus accueillante, avec une image positive.

Motion : La ville arboretum : plantations et végétalisations (31 mars 2015)

Yves Strub

Depuis 2015, et plus encore depuis l'engagement d'un architecte paysagiste confirmé au sein du Service des espaces publics, une nouvelle politique de végétalisation a été progressivement mise en œuvre à La Chaux-de-Fonds. Celle-ci répond déjà en grande partie aux ambitions formulées dans la présente motion.

Un virage important a été amorcé afin d'éviter les plantations monospécifiques traditionnelles et de privilégier une diversification des essences végétales. Cette démarche permet de valoriser les événements saisonniers tels que la floraison, la feuillaison et la fructification, en apportant une animation visuelle variée tout au long de l'année et en renforçant la biodiversité urbaine.

Par ailleurs, la palette végétale s'est élargie à des essences qui, bien que non strictement locales, présentent un intérêt certain du point de vue de la biodiversité, de l'attrait paysage, tout en permettant de mieux anticiper les effets du changement climatique, et en contribuant à limiter les impacts des îlots de chaleur urbains.

Néanmoins, les réalités du terrain et les contraintes propres à La Chaux-de-Fonds, notamment son urbanisme spécifique et son altitude élevée, restreignent certaines initiatives. Les contraintes d'entretien, de déneigement ainsi que la configuration particulière des rues limitent les possibilités d'implantations végétales intensives, telles que l'on peut en observer dans d'autres villes.

Malgré cela, les pistes explorées restent nombreuses et ambitieuses, à l'image de la récente transformation du terre-plein central du POD en prairie fleurie, ou encore des accotements en gazon fleuri. À cela s'ajoutent les nouvelles plantations dans les contrallées, avec des arbres choisis pour leur capacité à offrir des animations colorées saisonnières variées.

Concernant l'appropriation végétale des pieds de façades et trottoirs, cette pratique, bien qu'elle contribue à améliorer la qualité de vie urbaine, suscite encore certaines résistances. Celles-ci tiennent notamment à une perception traditionnelle de l'entretien des espaces publics, ancrée dans le principe helvétique du « propre en ordre », ainsi qu'à la crainte d'un « chénit végétal ».

Un travail de sensibilisation et une démarche pédagogique demeurent nécessaires pour faire évoluer ces représentations, tant auprès du public que des équipes d'entretien.

La végétalisation des façades constitue également une piste intéressante, mais elle suppose une collaboration étroite avec les propriétaires immobiliers. Étant donné qu'il s'agit d'interventions sur le bâti privé, cette démarche ne peut être envisagée que sur la base d'une volonté claire des propriétaires concernés. Elle implique par ailleurs des contraintes spécifiques, tant en matière d'entretien des façades qu'en ce qui concerne le choix de végétaux adaptés aux conditions climatiques locales, notamment aux rigueurs hivernales. Si les végétaux ne sont pas bien ancrés ou soutenus, il existe un risque d'arrachement sous le poids de la neige lourde accumulée sur leurs branches.

Nous partageons pleinement l'idée exprimée selon laquelle le succès d'une démarche ambitieuse de végétalisation passe nécessairement par la collaboration active des citoyens et citoyennes, des propriétaires, des associations de quartier. Une part importante des surfaces susceptibles d'être végétalisées ne relève pas du domaine public. Bien que nous ne disposions pas des ressources humaines nécessaires pour initier ou mener de tels projets en tant que leader, le secteur Vert reste pleinement disposé à accompagner et soutenir les démarches portées par des acteurs privés ou associatifs, en apportant conseils, expertise et appui technique.

En conclusion, les idées présentées font pleinement écho aux orientations déjà en vigueur. Nous proposons le classement de la motion, les objectifs qu'elle énonce étant d'ores et déjà intégrés et activement poursuivis.

Motion : Une application smartphone pour notre ville (31 octobre 2017)
PS par O. Can

La question de doter la ville d'une application smartphone s'est posée plusieurs fois ces dernières années, sans jamais être développée, en raison des questions de coûts de réalisation et de gestion, ainsi que du bassin potentiel d'utilisateurs.

Bien que pertinentes il y a plusieurs années, les applications mobiles, sauf exception précise, ne sont plus d'actualité, les sites Internet de nouvelle génération étant parfaitement compatibles avec les téléphones portables.

Le développement d'une application mobile serait actuellement redondant avec le site Internet de la Ville, et coûteux, devant être développé en parallèle pour les principaux systèmes d'exploitation (Android, iOS, etc.). Le nouveau site Internet promotionnel de la ville, figurant à l'adresse suivante: <https://hellolachauxdefonds.city/>, répond à ce besoin. Quant au chantier de refonte du site Internet de la Ville, <https://www.chaux-de-fonds.ch/>, il est en cours et promet une interface conviviale et 100% compatible avec les téléphones mobiles notamment. Le Conseil communal propose de classer cette motion.

Motion : Incitons les automobilistes à plus de civilité en ville (28 juin 2018)

UDC par H. Chantraine

Depuis le dépôt de la présente motion (2018), la ville, sous l'angle urbanistique ou d'un point de vue plus organisationnel de ses services, a significativement évolué.

Sur l'aspect sécuritaire, les nombreux (ré)aménagements urbains ont permis de clarifier des situations normatives ou accidentogènes alors délicates à traiter en cas d'incivilité en lien avec le droit en vigueur. Aujourd'hui, plusieurs espaces se sont normalisés et ont été mis aux normes grâce à des aménagements qualitatifs : la signalisation verticale a été purifiée et le marquage horizontal est plus visible. Il peut encore être constaté actuellement une inflation des véhicules aux heures de pointe, mais les aménagements entrepris et les projets de contournement routier futurs permettront assurément de mieux fluidifier le trafic et limiter ainsi les infractions encore trop nombreuses.

Dans tous les cas, grâce aux mesures précitées, l'action de la Sécurité publique a pu monter en puissance ces dernières années, ou du moins être davantage facilitée.

En effet, sur le plan des dénonciations pénales et des autres sanctions administratives, les actions orientées, le quadrillage efficient du plan de stationnement ainsi que l'efficacité du personnel uniformé sur le terrain ont permis de dégager un chiffre des plus exceptionnels sur les cinq derniers exercices (30'841 amendes en 2024 / 28'000 amendes en moyenne depuis 2020). Si ce chiffre peut laisser songeur sur le respect des règles par certains usagers ou usagères, il reflète néanmoins un engagement total des collaborateurs et collaboratrices, dans le respect de la proportionnalité, le nombre de réclamations étant, quant à lui, relativement faible.

Motion : Des passages pour piétons... source de dangers ? (28 juin 2018)

UDC par H. Chantraine, M. Schafroth, A. Favre, T. Brechbühler, C. Cassard, J.-D. Christen et L. Favre

L'étude réalisée en 2019 a montré qu'environ 60% des 544 passages pour piétons (PPP) recensés sont jugés insuffisants par rapport à la norme. Les non conformités sont des distances insuffisantes de visibilité (86% des cas), un éclairage insuffisant (17%), la traversée de plus d'une voie de circulation par direction (13%) ou une distance de traversée trop élevée (5%). À noter qu'un PPP peut cumuler plusieurs des non conformités précitées.

La mise en conformité des passages insuffisants prendra plusieurs années. Les projets de réaménagement urbain prévoient systématiquement la mise en conformité des PPP et les mises en zone 30 impliquent également la suppression de certains PPP non-conformes qui deviennent superflus. Un crédit récurrent figure annuellement dans les budgets pour le traitement individuel de certains passages pour piétons. Le Conseil estime qu'avec les mesures précitées, la motion peut être classée.

Motion : Guinguette éphémère (26 septembre 2019)

Interpartis (POP, PS et les Vert-e-s) par N. Erard, F. Bärtschi, P. Jobin et S. Erard

Avant la tempête du 24 juillet 2023, le parc des Crêtets a été utilisé plusieurs fois pour l'installation d'une guinguette éphémère. Le réaménagement du parc des Crêtets, qui prévoit d'équiper le grand kiosque et son espace alentour pour y installer des événements et guinguettes, va permettre de retrouver cette dynamique et de la pérenniser. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose de classer cette motion.

Motion populaire : Agissez pour l'économie locale et la surconsommation (26 septembre 2019)

Lara Zender

Dans le cadre du renouvellement de la concession pour l'affichage public, l'appel d'offres a prévu un périmètre d'exclusion de la publicité commerciale sur le domaine public. Le centre-ville, la zone du Grand-Pont au parking de la Ronde, celle entre les voies de chemins de fer et la rue Jardinière ainsi que les rues du Coq et des Terreaux en vieille-ville, ont été intégrés dans ce périmètre d'exclusion. Au vu de cette mesure, le Conseil communal propose le classement de cette motion.

Motion : Le central Park de La Chaux-de-Fonds (29 octobre 2019)

PS par O. Can

Les récents réaménagements de l'avenue Léopold-Robert dans son périmètre "Grand-Pont-Avenir", des rues Dr Coullery, Casino et du carrefour Abeille-Serre ainsi que les futurs réaménagements sur le dernier tronçon (Avenir-Modulor) qui sera requalifié en 2028/2029, répondent parfaitement à la motion. 123 arbres nouveaux ont été plantés sur l'avenue Léopold-Robert, y compris sur le rond-point nord du Grand-Pont (62 sur le Pod et 61 sur et autour du rond-point). S'ajoutent à ceux-ci les 84 érables "historiques" du terre-plein central.

De plus, le POD a été végétalisé par 1200 m² de prairie fleurie sur les côtés, le long des trottoirs et par 2'200 m² en prairie naturelle sur le terre-plein central sous les arbres. Le Conseil communal propose le classement de cette motion.

Motion : Harcèlement de rue : agissons (1^{er} septembre 2020)

Interpartis (PS et POP) par S. Locatelli, P. Jobin, M. Schneeberger et K. Boukhris

Depuis désormais trois ans, la Sécurité publique a modifié son approche et a changé aussi bien la nature de ses interventions que son image. Si l'application du droit et le souci de l'égalité de traitement restent au cœur de sa doctrine, une proportionnalité accrue est aujourd'hui appliquée dans ses missions quotidiennes. Aussi, la Sécurité publique soigne sa présentation, s'efforce d'être plus proche de la population et de ses besoins et propose ses services afin d'améliorer la communication entre autorités et habitant- e- s.

Ainsi, désireuse de renforcer la proximité vis-à-vis de la population – qui semble par ailleurs être appréciée des commerçant-e-s et résident-e-s –, un bilan des actions de la Sécurité publique, certes non exhaustif, peut être dressé et répond en partie à la motion susnommée :

- Action préventive auprès des acteur-trice-s d'un quartier à la suite d'un changement de régime de circulation/stationnement, familiarisant ainsi la population allogène à des règles, parfois quelque peu formelles et difficilement compréhensibles du grand public.
- Points de contact réguliers avec les organisateur-trice-s d'événements publics afin de les soutenir dans les démarches (administratives ou opérationnelles) et les accompagner afin de les sensibiliser aux us et coutumes d'événements multiculturels rassemblant un public hétéroclite.

- Distribution d'informations en mains propres aux commerçant-e-s impacté-e-s par la tenue de manifestations d'ampleur afin de les sensibiliser et les rassurer sur les dispositifs sécuritaires allant être mis en place le jour de l'événement. Ces mêmes commerçant-e-s jouent naturellement ensuite un rôle de relai auprès de la population pour diffuser ces mêmes précieuses informations.
- Organisation de divers stands d'information relatifs à la sécurité (présence à Capa'Cité, présence sur la place du Marché, présence conjointe avec la Police neuchâteloise dans les centres commerciaux, journée de présentation des métiers en collaboration avec le SISMN et la Police neuchâteloise, journée d'information avec Centrevue (fondation neuchâteloise en soutien et en aide aux personnes aveugles et malvoyantes, etc.).
- Présentation, par des agent-e-s, du rôle et des missions de la Sécurité publique, et plus largement des institutions communales à un public divers et varié tel que la clientèle du restaurant social EKIR, les enfants dans le cadre d'une soirée "Smala" organisée par le Service de la jeunesse ou lors de soirées pour créer des vocations auprès de certaines communautés migrantes.

Cet intense travail initié par la Sécurité publique, en partenariat avec d'autres services communaux, permet de favoriser un rapprochement avec la population, y compris, par exemple, des individus marginalisés, des victimes de harcèlement ou encore le jeune public, à travers des rencontres participatives, des présentations de la Sécurité publique ou plus largement des institutions communales. L'objectif est d'améliorer le vivre-ensemble et le bien-être au sein de notre collectivité.

S'agissant du rôle de la Ville en tant qu'employeur, l'enquête menée au sein du personnel de l'administration en 2022 a révélé que 25% du personnel avait ressenti une forme de discrimination dans les 24 derniers mois notamment pour des questions de genre. C'est un des résultats que le Conseil communal souhaite traiter avec sérieux. Aussi, il a nommé un groupe *Diversité* qui, sur coordination du Service de l'intégration et du Service des ressources humaines, coordonne la Feuille de route pour une administration exemplaire en matière de diversité. Une attention particulière est accordée à la question de l'emploi et des dispositifs mis en place pour dénoncer une situation de discrimination et de harcèlement. Le nouveau statut du personnel a également été revu dans ce sens.

Motion : Luttons contre la précarité en soutenant le commerce local (1er septembre 2020)

POP par J. Gressot / F. Bärtschi / M. Belo / N. Erard / K. Boukhris / F. Jeandroz / M. Schneeberger

Depuis le dépôt de la motion en pleine pandémie, la situation socio-économique ne s'est pas détériorée de manière significative suivant les indicateurs dont nous disposons. Dans ce sens, nous pouvons nous référer aux statistiques des contribuables figurant dans le rapport de gestion de la Ville.

Nous pouvons également relever une baisse des bénéficiaires de l'action sociale, mais cette tendance tend à s'inverser depuis quelques mois. Nous portons une attention particulière et bienveillante aux demandes des associations venant en aide aux personnes touchées par la précarité. Ce sont elles, proches du terrain, qui sont le mieux à même de répondre aux demandes diverses et apporter une aide efficace.

Il est également à relever que des mesures votées par le Grand Conseil, notamment l'élargissement des ayants-droits aux subsides LAMal, contribuent à soulager les bas revenus. Au niveau communal, il est difficilement imaginable de pouvoir agir autrement que par l'intermédiaire des associations caritatives, dont il faut souligner l'excellent travail, et les mesures sociales appliquées à l'échelle cantonale. Aussi, tout en demeurant attentifs à l'évolution socio-économique de la population chaud-de-fonnière et en adaptant, le cas échéant, les soutiens accordés aux associations, il est proposé de classer cette motion.

Motion : Appartements pour le personnel à contrat de durée déterminée de l'Hôpital (24 septembre 2020)

POP par N. Erard et J. Gressot

En juin 2020, la gérance du Services des bâtiments et du logement a proposé au service de l'hébergement et intendance du RHNE la possibilité de dédier des appartements meublés de la Commune pour les médecins assistant-e-s via un partenariat avec le RHNE.

Ces derniers ont répondu qu'ils n'avaient pas de demandes en ce sens de leur personnel soignant et qu'ils n'étaient pas intéressés. La Ville possède et gère des immeubles à proximité de l'Hôpital et reste ouverte à toute collaboration. Par ailleurs, de nombreux médecins sont déjà locataires dans ces immeubles.

Parallèlement, une liste des logements vacants concernés avait été envoyée au RHNE à la même époque. Il n'y a pas eu de retour de l'institution à ce sujet ni aucune demande. Il est ainsi proposé de classer cette motion.

Motion : Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique ! (6 mai 2021)

PS par P.-A. Borel

Cette motion trouvait tout son sens dans le cadre de la pandémie. Plusieurs années se sont écoulées depuis et force est de constater que les mesures prises essentiellement à l'échelle cantonale, niveau institutionnel le plus approprié pour répondre aux inquiétudes des motionnaires, ont permis une reprise de la vie normale assez rapidement. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de relancer, mais bien de renforcer l'attractivité de l'économie locale. Cela ne se décrète pas, mais passe à la fois en améliorant le cadre urbain comme la place du Marché, en favorisant les animations à l'instar des Jeudredis bleus, ou en développant la monnaie locale. Aussi, nous proposons le classement de cette motion qui n'est plus tout à fait d'actualité.

Motion : La Chaux-de-Fonds, une Ville ouverte et active contre toute forme de discrimination (28 octobre 2021)

Interpartis (POP et PS) par L. Zender et S. Locatelli

Tandis que le Service des ressources humaines s'engage à promouvoir un environnement de travail où règne respect et bienveillance, l'école travaille dès le plus jeune âge sur les questions de vivre-ensemble, au même titre que le Service de la jeunesse qui fait un travail de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes.

Suite à l'enquête menée en 2022 auprès des employé-e-s de l'administration afin d'appréhender la diversité au sein du personnel et développer ainsi un environnement de travail accueillant et inclusif, un groupe *Diversité* s'est constitué en 2023 et a soumis un plan d'action au Conseil communal. Les premières mesures se déploieront en 2025.

Parallèlement, le Service de l'intégration est membre de l'ECCAR (plateforme européenne de coalition des villes contre le racisme) et du comité du Forum Tous Différents - Tous Egaux qui coordonne chaque année la Semaine d'actions contre le racisme (SACR).

Le nouveau Statut du personnel et son règlement d'application, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2026, consacrent une politique des ressources humaines fondée sur la protection de la personnalité, la promotion de l'égalité et de l'inclusivité, ainsi que la garantie d'un cadre de travail sûr et respectueux, permettant à chacune et chacun de s'épanouir dans un climat de considération mutuelle.

Motion : Dans le cadre de la volonté du Canton de favoriser la domiciliation, la Ville doit donner l'exemple et favoriser en premier lieu celle de ses employés communaux (28 octobre 2021)

PS par A. Houlmann

De nombreuses mesures sont en place afin de favoriser la domiciliation du personnel sur le territoire communal :

- A dossier égal, les candidatures de personnes domiciliées à La Chaux-de-Fonds, respectivement dans les montagnes neuchâteloises, sont privilégiées;
- Lors des entretiens d'embauche, une sensibilisation systématique est effectuée lorsqu'il s'agit de candidats résidant hors commune
- Une allocation de domicile est octroyée ;
- Des avantages liés à la mobilité sont proposés aux collaboratrices et collaborateurs domiciliés sur le territoire chaux-de-fonnier ;
- L'ensemble des primes sont versées en « Abeille », la monnaie locale ;
- Le domicile fiscal en Suisse est obligatoire.

De manière générale, l'amélioration des conditions de travail et du dynamisme mis en place dans le développement de La Chaux-de-Fonds, montrent des signes positifs, non seulement sur la domiciliation du personnel (68% des employé·e·s contre 66% 20 2016), mais également sur l'augmentation du nombre d'habitants et d'habitantes.

Cependant, nous devons continuer nos efforts afin de renforcer ces chiffres, qui, s'ils s'améliorent pour l'ensemble du personnel, ont tendance à diminuer pour les cadres.

Nous vous proposons de classer la motion, les demandes de cette dernière étant mises en place par des mesures concrètes et un suivi minutieux de cette question importante pour notre Administration.

Motion : pour que La Chaux-de-Fonds dépose un dossier de candidature pour devenir "Ville du Goût" (28 octobre 2021)

Interpartis (tous) par J. Gressot, B. Leitenberg, P.-A. Borel, N. Tissot, C. Piguët, M. Freitag, A. Vaucher et A. Favre

Conformément au programme de législature 2020-2024, des réflexions sont en cours afin de valoriser les métiers de bouche du tissu commercial chaux-de-fonnier. La Ville a participé à la Semaine du Goût en 2024, et participera également aux éditions 2025 et 2026. La Ville va également poser sa candidature pour être Ville du Goût en 2027. Au vu de ce qui précède, il est proposé de classer cette motion.

Motion : Pour une amélioration de la gestion des poubelles (1er février 2022)

Interpartis (PVL, Le Centre, PLR, PS, Les Vert-e-s, POP et UDC), par B. Leitenberg, M. Freitag, A. Vaucher, P.-A. Borel, C. Piguët, N. Tissot, F. Perret, J. Gressot, J.-P. Brechbühler

Depuis le 1er février 2025, le ramassage des poubelles porte à porte a cessé. Des conteneurs ont été disposés en ville. Un service reste en place pour les personnes à mobilité réduite sur certificat médical, option qui n'est pas proposée dans les autres communes. Un monitoring est effectué pour la vidange des conteneurs ainsi que des poubelles publiques.

Des poubelles à tri sélectif ont été installées au centre-ville. Une campagne de communication pour lutter contre le *littering* a été lancée en 2024. Elle sera encore déployée durant 2025 par affichage sur des sites stratégiques. En parallèle, le Service des espaces publics se réorganise afin d'améliorer la gestion des 642 poubelles publiques disposées sur le territoire communal. Par exemple, les équipes sont à l'œuvre dès 5h00 les lundis et les lendemains de jours fériés.

Les mesures demandées par la motion ayant été mises en place avec un suivi attentif, nous vous proposons de classer la motion.

Motion : Une balançoire pour chaise roulante en ville de La Chaux-de-Fonds (5 avril 2022)

PS par P. Jobin, P.-A. Borel et M. Gagnebin

Une réflexion a été menée par le Service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement et le Service des espaces publics. Une nouvelle politique concernant les jeux accessibles aux personnes à mobilité réduite est en

place et plus largement les besoins des différents âges sont pris en compte.
À titre d'exemple :

- Un tourniquet PMR, accessible en chaise roulante est installé sur la place de jeu de la Place du Bois depuis 2023;
- Une balançoire pour les chaises roulantes sera installée dans la place de jeux des Lilas;
- La future place de jeux du parc Gallet a été conçue comme une place plus inclusive pour l'ensemble des enfants (accessibilité, ombrage, âges, mobilité, intérêts, etc.);

Une réflexion sur la mobilité et les différents âges sera systématiquement effectuée pour les réaménagements futurs de nos places de jeux. La nouvelle politique concernant les places de jeux répondant aux demandes de la motion, nous vous proposons son classement.

Motion : Économie circulaire – création du site Internet latchaux-repare.ch pour promouvoir la réparation (5 avril 2022)

Les Vert-e-s par S. Giamboni, C. Piguët, J.-J. Tritten, B. Thiémond-Clémentz, J.-E. Lalive, I. Guyot, S. Erard, G. Rochat, K. Boukhris, L. Zender

L'économie circulaire doit indéniablement être soutenue et favorisée. L'idée des motionnaires d'un site internet dédié est louable, cependant, une telle mesure a ses limites. En effet, comme le relève implicitement le développement de la motion, au-delà de la création d'un site, il est nécessaire de l'implémenter et de le tenir à jour.

Ce travail est important en termes de ressources et indispensable pour maintenir attractif un tel site. Nous estimons que les moyens requis sont plus efficaces dans le soutien à des initiatives favorisant concrètement les circuits courts. D'autre part, la recherche d'un prestataire de service permettant de réparer ou de recycler un objet est facilement identifiable via une recherche Internet sans qu'il faille recourir à un site dédié. Au niveau de l'administration, une page "économie circulaire" est à disposition et tend à se développer, comportant une liste des partenaires locaux actifs dans la seconde vie des objets qui est en cours de mise à jour. Un développement plus complet a été fait en réponse à la motion [25.012](#) du groupe Les Vert-e-s, "Encourager et rendre visible une politique d'achats durable, responsable et locale", qui a finalement été retirée. Forts de ce constat, nous proposons le classement de cette motion.

Motion : Salle du Conseil général : un peu d'air, s'il vous plaît ! (2 février 2023)

Interpartis (les Vert-e-s, PS, POP, PVL, UDC et le Centre) par C. Piguet, P.-A. Borel, K. Boukhris, B. Leitenberg, J.-P. Brechbühler et M. Freitag

Dans le cadre du projet de rénovation et de transformation du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, une attention particulière sera portée sur la Salle du Conseil général. Il est prévu d'en renouveler le mobilier, sous réserve de validation par l'Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel. Ce changement devrait pouvoir offrir davantage d'espace. Il est donc proposé de classer cette motion.

23.004 – Motion intercommunale : Médecins scolaires - opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle (9 mars 2023)

Des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds par A. Vaucher

Le poste de médecin scolaire a été repourvu en août 2024 avec l'engagement du Dr Olaf Makaci, assurant ainsi la continuité des prestations de santé scolaire, d'orthophonie et de santé sexuelle – planning familial. Depuis le 18 août 2025, le service a également repris la coordination opérationnelle avec le CERAS, renforçant de manière significative la cohérence et les synergies interinstitutionnelles.

Le Service de santé sexuelle – planning familial fonctionne déjà sous un mode intercommunal avec la Ville du Locle et présente un niveau de satisfaction élevé auprès des usagères et usagers. Des discussions avancées sont en cours afin que le service assume également la fonction de médecin scolaire pour Le Locle, à temps partiel et en qualité de référent. Cette évolution s'inscrit directement dans l'objectif de mutualisation visé par la motion, tout en garantissant le maintien des prestations du CSS-PF. Au regard de ces éléments, il apparaît que les mesures concrètes déjà mises en œuvre répondent pleinement à l'esprit et aux objectifs de la motion. Son classement se justifie dès lors de manière claire et légitime

23.021 – Motion : Limitons le béton dans nos constructions (8 mai 2023)

Les Vert-e-s par C. Piguet, N. Tissot, J-J. Tritten, G. Rochat, A. Ferlin, L. Todeschini, M. Baptista

Le Service des bâtiments et du logement est de plus en plus vigilant sur ce point et utilise le moins possible de béton. Si besoin, l'utilisation de béton dont les agrégats sont recyclés est privilégiée. Il est donc proposé de classer cette motion.

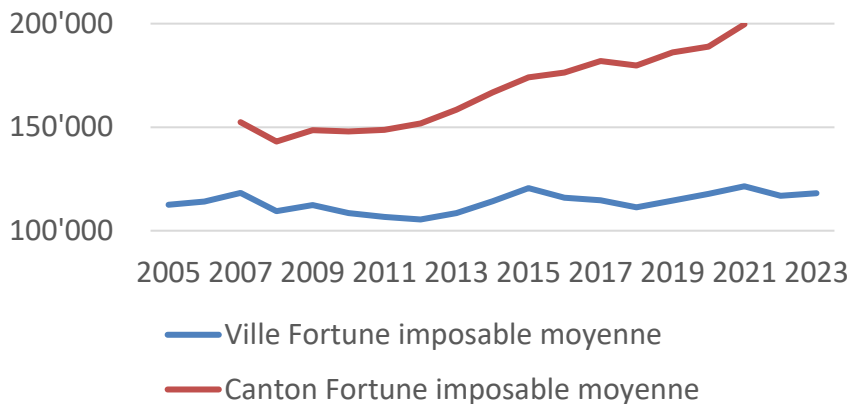
Liste des postulats à classer**Postulat : Établissement d'un rapport permettant de comprendre ce qui se passe en termes de mobilité des contribuables de 1999 à 2002 et d'évolution de la structure des contribuables depuis 1995 (10 décembre 2002)**

Sylvia Morel relatif au budget 2003

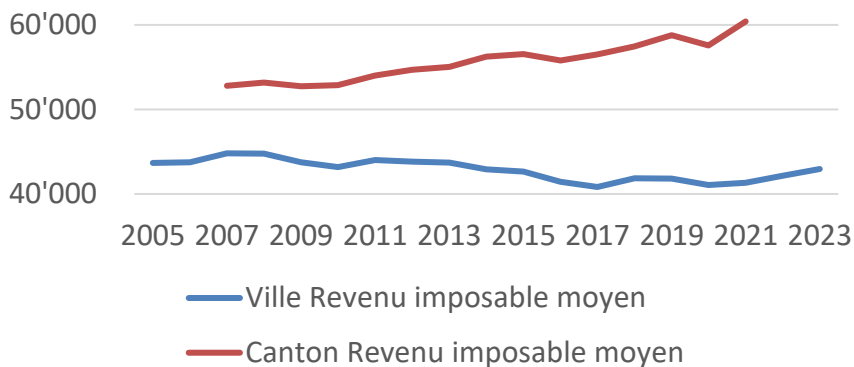
Le suivi statistique des mouvements de la population sous un angle de l'évolution de la surface financière des administré-e-s est très difficile, voire impossible. Des tentatives ont été faites avec le Service cantonal de la statistique et les résultats ne sont pas probants, soit trop vague pour être significatifs ou limités par le secret fiscal. Le rapport de gestion donne cependant un certain nombre d'informations sur le nombre de contribuables suivant la catégorie fiscale, mais l'évolution constatée ne permet pas de tirer des conclusions compte tenu des nombreux facteurs qui peuvent influencer la statistique (départ, décès, baisse de revenu, séparation, etc.). Nous pouvons toutefois observer une certaine stabilité. Cependant, si l'on observe l'évolution moyenne des revenus imposables et des fortunes imposables des contribuables chaux-de-fonniers comparée à la moyenne cantonale, nous constatons que l'écart se creuse.

Nous pouvons en déduire que la population de notre ville stagne en termes de capacité financière, voire se paupérise alors qu'elle s'améliore à l'échelle cantonale. Ce constat devrait faire l'objet d'une étude à l'échelle cantonale pour déterminer les facteurs qui induisent un renforcement des disparités au sein de notre région. La Ville n'a malheureusement pas les moyens, notamment en termes d'accès aux données, pour mener à bien une telle étude. Aussi, nous vous proposons à regret de classer ce postulat.

Comparaison de la fortune imposable moyenne (Canton/Ville)



Comparaison du revenu imposable moyen (Canton/Ville)



Postulat : possibilité de reporter à chaque croisement d'importance le nom des rues (2 avril 2009)

UDC par H. Chantraine, J.-C. Legrix, M. Schaforth et A. Parel relatif à l'inscription probable de l'urbanisme horloger de la Chaux-de-Fonds sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Depuis le dépôt du postulat, il y a plus de 15 ans, le développement des outils numériques de navigation entraîne des changements dans la manière de s'orienter en ville. Force est de constater que les piétons, cyclistes et automobilistes s'orientent de plus en plus au moyen de leurs smartphones. Par conséquent, il n'est aujourd'hui pas opportun de répondre favorablement à cette motion. Il n'est pas possible de reporter à chaque croisement d'importance le nom des rues, ceci pour des raisons esthétiques, financières et logistiques. Le système actuel, avec des plaques explicatives aux deux extrémités de la rue lorsque son nom évoque une personnalité, un terme local ou technique et des plaques de rappel posées régulièrement a largement fait ses preuves dans notre commune comme dans de nombreuses autres villes. Les personnes qui souhaitent approfondir un toponyme peuvent aisément faire leurs propres recherches en ligne ou en bibliothèque. Vu ce qui précède, le Conseil communal propose de classer le postulat.

Postulat concernant la mise en conformité des bâtiments publics pour les rendre accessibles aux personnes handicapées (29 octobre 2012)

K. Babey, C. Ummel, P. Gazareth, M. Erard, H. Chantraine, F. Hainard, M. Hess relatif à une demande de crédit de CHF 1'374'000.- pour la transformation des locaux du Service communal de l'action sociale, rue du Collège 9

Conformément à l'application de la LHand concernant les immeubles administratifs et locatifs, une étude de mise en conformité (suppression des barrières architecturales, création de sanitaires adaptés) est entreprise à l'occasion de chaque projet demandant un permis de construire pour transformation ou changement d'affectation de locaux. Dans le cadre fixé par la loi, le propriétaire peut renoncer à l'aménagement si le coût estimé de celui-ci dépasse 20% de l'investissement total. Lors de chaque intervention entreprise sur un bâtiment, le SBL met en application la LHand en mettant systématiquement en conformité les objets traités.

En 2020, le bâtiment Serre 23 a été équipé d'une rampe. En 2022, le collège de la Promenade est rendu entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) tout comme Muzoo. Aujourd'hui, en 2025, les collèges, le Parc

des Musées, l'Hôtel-de-Ville, le site du Châtelot, les Anciens abattoirs, l'aula des Forges sont les dossiers sur lesquels le SBL travaille, ils seront tous mis en conformité. Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose de classer ce postulat.

Postulat demandant au Conseil communal de mettre en œuvre un programme échelonné d'équipement des bâtiments publics qui le nécessitent (mobilité verticale, locaux sanitaires) (23 septembre 2013)

F. Hainard, C. Ummel, C.-A. Favre, K. Babey, A. Steudler et P.-Y. Blanc relatif Rapport d'information du Conseil communal relatif au Programme de législation 2012-2016

Voir remarque liée au postulat précédent.

Postulat pour un éco-quartier sur le site de l'ancienne scierie des Eplatures (23 avril 2018)

Interpartis (POP et Vert-e-s) par M. Fatton, A. Monnard, J.-E. Lalive et J. Gressot au rapport relatif au changement d'affectation « Scierie des Eplatures », biens-fonds 430, 1671, 1672, 2918, 7365 et 7682 du cadastre des Eplatures et à la modification des plans d'alignement « n° 25 » sanctionné le 4 mai 1948 et « n° 54 » approuvé le 5 mars 1963

Dans le projet actuellement en cours d'élaboration, les voitures, sauf les véhicules d'intervention, n'auront plus la possibilité de circuler en surface dans le quartier de l'ancienne Scierie des Eplatures. De plus, dans le cadre des discussions avec le porteur de projet, des aspects environnementaux, paysagers et sociaux ont été intégrés au cahier des charges pour la réalisation d'un plan spécial en parallèle de la première phase du projet. Au vu de ce qui précède et comme le plan spécial vous sera soumis le moment venu, le Conseil communal propose de classer le postulat.

Postulat sans titre du 28 novembre 2019

POP au rapport relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement Est par la route principale suisse H18

Le Conseil communal peut apporter les précisions suivantes concernant les demandes de ce postulat.

La réduction de vitesse sur les rues collectrices est analysée au cas par cas lors des réaménagements de ces axes. En effet, la vitesse de 40 km/h ne peut pas être généralisée, car elle ne constitue pas une limitation générale de vitesse au sens de la législation fédérale. En localité, cette vitesse est de

50 km/h (art. 4a al. 1 let. a OCR) et sur les routes secondaires non affectées à la circulation générale, des zones 30 peuvent être établies (art. 2a al. 5 OSR et art. 22a OSR). L'instauration d'une limitation à 40 km/h ne peut qu'être liée aux circonstances particulières qui prévalent sur un tronçon donné (par exemple pour le respect de distances de visibilité sur un tronçon en courbe).

La possibilité de limiter la vitesse à 30 km/h à toute la ville sur les horaires de nuit n'est légalement pas possible pour des raisons de proportionnalité. En effet, si la Ville de Lausanne a instauré ce régime pour quelques-uns de ses grands axes, celle de Fribourg a créé une situation instable juridiquement et soulevé un front anti zones 30 en instaurant ce régime de manière généralisée. Nous allons donc étudier au cas par cas les axes qui pourraient bénéficier de ce régime dans le cadre de la mise à jour de notre cadastre du bruit, des évolutions des législations supérieures ainsi que de l'évolution de notre réseau routier.

Au vu des réaménagements effectués sur de l'avenue Léopold-Robert pour la mobilité douce et des besoins d'accessibilité des commerces locaux pour les clients motorisés et les livraisons, l'aménagement de la rue de la Serre uniquement pour la mobilité douce n'est pas opportun. Toutefois, elle sera progressivement requalifiée pour un partage plus équilibré entre les modes de mobilités, comme pour le réaménagement du carrefour Abeille-Serre.

La place du Marché a été rendue définitivement piétonne en 2024.

Le transit des véhicules lourds articulés (trains routiers et semi-remorques) par la rue de la Balance en direction sud est interdit depuis le réaménagement de cet axe dans le courant de cette année. La signalisation de l'itinéraire de transit pour camions entre le Chemin-Blanc et le Bas-du-Reymond a été renouvelée afin de contourner au mieux le centre-ville, en attendant la mise en service de l'évitement H18.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil communal propose le classement du postulat.

Postulat pour un examen des conditions de travail du personnel communal (16 décembre 2021)

POP relatif au budget 2022 par J. Gressot, K. Boukhris, C. Babando, F. Jeandroz, M. Schneeberger et L. Zender

Le Conseil communal a proposé cet examen dans le cadre de la révision du RGPA, réalisé en concertation avec le syndicat des services publics (SSP). Le rapport soumis à votre Autorité en mai 2025 a été accepté à l'unanimité. Concernant la partie de la RDECF (classification des fonctions), les travaux pour sa révision commenceront suite à la mise en place du nouveau règlement pour le personnel de l'administration.

Le postulat demande un examen des conditions de travail qui a été effectué et qui se poursuivra avec le travail sur la RDECF, nous vous proposons dès lors le classement de ce dernier.

Postulat : Recherche de partenariat public-privé concernant le réaménagement de la Place du Marché (21 juin 2022)

Interpartis (Le Centre, PVL, UDC, POP, PLR, les Vert-e-s) relatif aux comptes 2021 par M. Freitag, B. Leitenberg, J.-P. Brechbühler, K. Boukhris, M. Schneeberger, A. Vaucher et C. Piquet

La commission *ad hoc* du Conseil général a examiné cette demande et cela ne lui a pas paru adéquat. Le classement est donc demandé.

24.046 - Postulat pour des infrastructures sportives valorisées dans notre commune (24 septembre 2024)

PS relatif au rapport 24.042 par A. Chouiter Djebaili et consorts

Le Conseil communal a placé la thématique des infrastructures sportives parmi ses priorités, conscient de leur contribution significative à l'attractivité de la ville, à sa prospérité ainsi qu'au bien-être de ses citoyennes et citoyens. En effet, elles encouragent à la fois l'activité physique et la pratique du sport.

Ce projet incarne l'image d'une ville dynamique, résolument tournée vers l'avenir et investie pour sa jeunesse. Il contribue également à renforcer l'attractivité économique, sportive et touristique de la région, au bénéfice de la population et au développement de La Chaux-de-Fonds.

Dans ce cadre, le Conseil communal a doté le Service des sports des moyens nécessaires, en l'autorisant à engager un-e chargé-e de mission possédant une expérience en bâtiment et en gestion de projets. Cette

personne aura notamment pour mission d'établir un état des lieux des infrastructures existantes, de soutenir le chef de service dans les projets de rénovation en cours et à venir, ainsi que d'épauler les responsables des secteurs patinoires-piscines et stade dans le suivi et l'entretien courant des bâtiments et installations techniques sportives.

Par ailleurs, le Service des sports ambitionne d'élaborer à court/moyen terme une politique sportive globale, incluant un volet dédié aux infrastructures sportives. Celui-ci permettra sur la base de l'état des lieux et des besoins futurs, de planifier, réaliser et rénover les équipements sportifs de la ville de La Chaux-de-Fonds de manière cohérente et structurée.

Enfin, le nouveau concept cantonal des sports, doté d'un crédit d'engagement de 36 millions de francs pour la période 2025–2032, représente une véritable opportunité. Ce programme vise à soutenir la construction ou la rénovation d'infrastructures sportives présentant un intérêt cantonal ou régional. Il devrait également encourager une planification plus cohérente à l'échelle intercommunale et régionale, permettant idéalement une complémentarité des équipements ainsi qu'une plus grande efficacité grâce au partage des ressources.

23.062 – Postulat: Bilan après une période de mise en œuvre de 2 à 3 ans du groupe (14 novembre 2023)

PS en lien avec le rapport 23.057 relatif à une demande de crédit de CHF 1'745'000.00 TTC pour la modification de la politique de stationnement et du Règlement concernant le stationnement à usage public :

23.063 - Postulat : Étude afin d'identifier les catégories de personnes les plus péjorées par l'introduction d'un second macaron et à déterminer quelles réponses pourraient être apportées pour ces personnes (14 novembre 2023)

Interpartis (PS, Les Vert-e-s et POP) en lien avec le rapport 23.057 relatif à une demande de crédit de CHF 1'745'000.00 TTC pour la modification de la politique de stationnement et du Règlement concernant le stationnement à usage public:

Le crédit et le règlement concernant la politique de stationnement ayant fait l'objet d'un référendum, puis ayant été refusés en votation populaire, les postulats 23.062 et 23.063 sont considérés comme classés.

Conformité au programme de législation

Plusieurs objets proposés pour classement portent sur des mesures réalisées concernant des démarches ou actions s'inscrivant dans le programme de législation. De manière non exhaustive, nous pouvons citer :

- L'adaptation de plusieurs places de jeux en tenant compte des besoins des personnes à mobilité réduite en réponse à la motion PS du 5 avril 2022 : *Une balançoire pour chaise roulante en ville de La Chaux-de-Fonds* par P. Jobin, P.-A. Borel et M. Gagnebin.
- L'ensemble des actions portées par le Service de l'intégration et les autres services communaux notamment celui des ressources humaines dans le cadre de la Feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité qui répondent à la motion interpartis (POP et PS) du 28 octobre 2021 : *La Chaux-de-Fonds, une Ville ouverte et active contre toute forme de discrimination* par L. Zender et S. Locatelli.
- La concrétisation de la semaine du Goût et la candidature pour devenir Ville du Goût en 2027 suite à la motion interpartis du 28 octobre 2021 *pour que La Chaux-de-Fonds dépose un dossier de candidature pour devenir "Ville du Goût"* par J. Gressot, B. Leitenberg, P.-A. Borel, N. Tissot, C. Piguët, M. Freitag, A. Vaucher et A. Favre
- La finalisation du nouveau statut du personnel validé par votre Autorité qui sera suivie de la mise à jour de la classification des fonctions en lien avec le postulat POP du 16 décembre 2021 *pour un examen des conditions de travail du personnel communal* relatif au budget 2022 par J. Gressot, K. Boukhris, C. Babando, F. Jeandroz, M. Schneeberger et L. Zender.
- Un programme ambitieux et réaliste de rénovation de plusieurs infrastructures sportives en réponse au postulat PS du 24 septembre 2024 *pour des infrastructures sportives valorisées dans notre commune* par A. Chouiter Djebaili et consorts.

Conséquences sur les finances

Sans objet.

Conséquences sur les ressources humaines

Le principe de procéder par un rapport d'ensemble proposant le classement de plusieurs motions et postulats représente une charge de travail moindre pour les services communaux. Les ressources humaines et financières des services pourront ainsi se concentrer sur les objets encore à l'étude ainsi que sur les autres projets et prestations à la population.

Collaboration intercommunale

Sans objet.

Liens avec le projet Capitale culturelle

Sans objet.

Éléments relatifs au développement durable

Plusieurs objets proposés pour classement portent sur des mesures réalisées et concernent des démarches ou actions en lien avec le développement durable. De manière non exhaustive, nous pouvons citer :

- Les différentes mesures de plantation et replantation d'arbres et de végétalisation de la ville qui répondent à la motion de Yves Strub du 31 mars 2015, *la ville arboretum : plantations et végétalisations*.
- L'ensemble des aménagements urbains et efforts de végétalisation en particulier sur le POD dans l'état d'esprit de la motion PS du 29 octobre 2019 : *Le central Park de La Chaux-de-Fonds* déposée par O. Can.
- La limitation du béton dans les constructions en réponse à la motion 23.021 du 8 mai 2023 des Vert-e-s par C. Piguët, N. Tissot, J.-J. Tritten, G. Rochat, A. Ferlin, L. Todeschini et M. Baptista.
- L'ensemble des démarches de requalification urbaine et favorisant la mobilité douce ainsi que la réduction du trafic tout en tenant compte du cadre légal en réponse au postulat POP du 28 novembre 2019 relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement Est par la route principale suisse H18.

- Les réflexions parfaitement en phase avec les principes du développement durable dans le cadre du plan de quartier de l'ancienne scierie des Eplatures en lien avec le postulat interpartis *pour un éco-quartier sur le site de l'ancienne scierie des Eplatures* du 23 avril 2018 par M. Fatton, A. Monnard, J.-E. Lalive et J. Gressot au rapport relatif au changement d'affectation « Scierie des Eplatures » [...].

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir classer les objets proposés dans ce rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Théo Huguenin-Elie	Floriane Mamie

Annexes :

- Annexe 1 : textes intégraux des motions et postulats à classer
- Annexe 2 : liste des motions et postulats encore à l'étude (acceptés mais non classés - sans tenir compte des objets acceptés en 2025) avec point de situation (extrait du rapport de gestion 2024)